



Somatomètre STANLEY

La présente décision est établie en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure, et du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975, modifié par le décret n° 79-763 du 30 août 1979 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : mesures de longueur.

FABRICANT :

STANLEY TOOLS FRANCE S.A.S., rue Jouchoux, Z.I. Trépillot, B.P.1579, 25009 BESANÇON CEDEX.

OBJET :

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société SICFO STANLEY par la décision n° 92.00.211.002.1 du 30 mars 1992 (1) relative au somatomètre STANLEY-MABO.

CARACTÉRISTIQUES :

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur le début de la mesure concernée par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

VALIDITÉ :

La limite de validité de la présente décision est identique à celle de la décision précitée.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mars 1992, page 343